

# Analyse du registre des événements accidentels



Françoise Bouchard  
fbouchard@asstsas.qc.ca

**LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ASSOCIÉS AUX DÉPLACEMENTS DE CLIENTS ET AUX SOINS DE BASE CONSTITUENT, EN GÉNÉRAL, PLUS DE 50 % DE L'ENSEMBLE DES ÉVÉNEMENTS ACCIDENTELS QUI SURVIENNENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ. LES ANALYSER GLOBALEMENT NE FACILITE PAS LE CHOIX DES MESURES CORRECTIVES À METTRE EN PLACE. CET ARTICLE PRÉSENTE UNE FAÇON LOGIQUE DE LES REGROUPER.**

Pour effectuer l'analyse de ce type d'événements, il est souhaitable de suivre la formation Prévention des TMS lors du déplacement des clients ou de posséder un minimum de connaissances sur le sujet. Il est possible aussi de s'adjoindre une personne plus experte en la matière, tel un formateur PDSB.

## Les cinq catégories

Pour commencer, il faut extraire du registre complet tous les accidents qui ont un rapport avec les déplacements de clients ou les autres soins de base (hygiène, habillage, alimentation, etc.). Les informations sur le travailleur (titre d'emploi, service, etc.) et le descriptif complet de l'événement accidentel tel que libellé par le travailleur sont nécessaires. C'est à la lecture de celui-ci que l'accident sera classé dans l'une des cinq catégories.

### 1. DÉPLACEMENT ENTRE DEUX POSITIONS ASSISES

Lorsque la mise en charge du client est utilisée pour déplacer celui-ci entre deux positions assises rapprochées ; entre également dans cette catégorie, le fait de maintenir un client en position debout sans le déplacer, pour changer sa culotte d'incontinence, faire sa toilette partielle au lavabo, etc.

### 2. ASSISTANCE À LA MARCHÉ ET CHUTE

Dès qu'un client fait plus que quelques pas vers une autre assise, autant en l'accompagnant aux toilettes qu'en le faisant marcher dans le corridor ; comprend également les événements accidentels liés au fait de relever du sol un client qui a chuté.

### 3. MOBILISATION DE SURFACE

Lorsque le client est mobilisé dans le lit ou, encore, entre deux surfaces rapprochées telles un lit et une civière.

### 4. CLIENT NON COLLABORATEUR

Peu importe le déplacement ou le type de soins, lorsque le soignant est en intervention directe avec un client et qu'il n'obtient pas sa collaboration. Les gestes dits « agressifs » de la part du client sont, la plupart du temps, des rétroactions (*feedback*) en réaction au déroulement de l'intervention parce que le client ne comprend pas ce qui se passe ou qu'il n'y consent pas. La déclaration d'accident contient souvent des expressions telles que « le client résiste, ne coopère pas, force contre moi », ou elle décrit des gestes tels que pincer, serrer, frapper, etc.

On peut exclure de cette catégorie les gestes agressifs non reliés à une intervention de soins avec le client, par exemple un soignant qui sépare deux clients en conflit et se fait frapper. Ces événements seront plutôt classés dans la catégorie agression, non incluse dans les déplacements de clients et les soins de base.

### 5. AUTRE

Les événements qui n'entrent pas dans l'une des quatre catégories précédentes. En général, ces événements présentent peu de similitudes entre eux, par exemple le fait de tirer sur le piqué pour reculer

*L'enquête et l'analyse des événements accidentels, s'il y a lieu, apportent beaucoup de renseignements, ce qui optimise le classement.*

## Le regroupement des événements selon les différents scénarios permet de cibler les mesures correctives appropriées.

un client dans son fauteuil, d'avancer le tronc du client pour descendre son chandail, d'aider un client à s'asseoir sur son lit, etc. Ces événements atypiques nécessitent quand même un examen attentif afin de déterminer les corrections possibles.

Les événements liés aux déplacements en lève-personne peuvent changer de catégorie selon le cas : stade final du déplacement entre deux positions assises sans utilisation de la mise en charge du client (déplacement entre deux positions assises), en mobilisant le client pour mettre la toile du lève-personne (mobilisation de surface), en le relevant du sol avec le lève-personne (assistance à la marche et chute) ou un événement atypique (autre).

### L'analyse

Catégoriser les événements uniquement à partir du libellé de l'événement accidentel comporte une marge d'erreur. En effet, lorsque le travailleur n'a pas donné suffisamment de détails ou que des renseignements manquent, il faut parfois extrapoler. L'enquête et l'analyse des événements accidentels, s'il y a lieu, apportent beaucoup de renseignements, ce qui optimise le classement.

Selon la disponibilité des analystes, leurs compétences et les systèmes d'information utilisés, il est possible de procéder à la catégorisation à divers moments. Les événements peuvent être classés au fur et à mesure qu'ils se produisent, ce qui facilite l'obtention des informations manquantes au besoin. L'autre option consiste à analyser l'ensemble des événements accidentels survenus au cours d'une période donnée (ex. : semestre, année).

### Des actions de correction appropriées

Malgré la marge d'erreur potentielle, l'analyse détaillée du registre offre de grands avantages. Le regroupement des événements selon les différents scénarios permet de cibler les actions de correction appropriées. Par exemple, un nombre important d'événements accidentels dans la catégorie mobilisation de surface est relié principalement aux difficultés pour glisser les clients. Dans ce cas, l'action de correction principale portera sur l'utilisation optimale des aides au glissement, trop souvent sous-utilisées. Des projets spécifiques devront assurer l'évaluation des besoins des clients, la sélection des aides au glissement, leur disponibilité et leur utilisation par tous.

Par ailleurs, si un grand nombre d'événements accidentels est regroupé dans la catégorie client non collaborateur, ce qui est souvent le cas, les actions de correction ne porteront pas sur le déplacement mais plutôt sur l'approche clientèle.

Il faut comprendre pourquoi le client ne collabore pas et trouver comment l'amener à collaborer. En effet, le déplacement d'un client conscient mais qui ne collabore pas, ce n'est pas un déplacement sécuritaire ! Sans une analyse détaillée, le problème de collaboration du client est souvent traité comme un problème de déplacement, ce qui rend les interventions de correction inappropriées. ■



Illustration : Peggy Messing

## POURQUOI TENIR UN REGISTRE ?

Le registre est un document dans lequel sont consignés tous les événements accidentels, avec ou sans perte de temps, subis par les travailleurs. Cette exigence découle de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (art. 280). Au-delà des obligations légales, la connaissance des événements accidentels est essentielle pour reconnaître et évaluer les risques présents dans l'établissement. Il s'agit là d'une condition indispensable à une prévention efficace.

[www.asstsas.qc.ca](http://www.asstsas.qc.ca), voir le dossier thématique Organisation de la SST

